Questions orales

[Français]

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, il n'y avait pas de piège dans ma question, elle était très directe, et le gouvernement qui force l'opposition à toujours prendre des positions sur différents sujets! A quel moment, cela fait deux ans et demi que ce gouvernement est au pouvoir, on n'a pas encore eu une seule donnée sur la position du gouvernement conservateur face à la question québécoise dans le domaine constitutionnel... Quand allez-vous l'établir cette position?

[Traduction]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, comme je l'ai dit, contrairement au gouvernement précédent qui agissait unilatéralement sur ce genre de questions, les discussions continuent. Lorsqu'une décision sera prise, espérons qu'elle satisfera le gouvernement de la province de Québec. Et elle sera annoncée de façon appropriée.

LES DROITS DES AUTOCHTONES

* * *

LES DISCUSSIONS PRÉVUES À LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, étant donné l'importance énorme que revêt pour les autochtones du Canada la reconnaissance de leur droit naturel à l'autonomie politique et compte tenu des difficultés qui se sont posées au cours des entretiens préliminaires, comme le ministre de la Justice le sait, ce dernier peut-il dire à la Chambre si le premier ministre va profiter de sa réunion avec ses homologues provinciaux, ce soir, pour leur rappeler l'importance, au nom des autochtones et de tous les Canadiens, d'en arriver à un accord à la conférence des premiers ministres?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question car je conviens avec lui qu'il importe d'en arriver à un accord entre les autochtones, les provinces et le gouvernement fédéral à la réunion des premiers ministres qui doit avoir lieu à la fin du mois. On peut dire en toute justice que le gouvernement fédéral a pris l'initiative en vue d'en arriver à un accord pour reconnaître le droit à l'autonomie politique des autochtones de notre pays et le définir en fonction d'ententes négociées. Il ressort des récents sondages d'opinion que la majorité des Canadiens souhaitent qu'on instaure un mécanisme de négociation des ententes en matière d'autonomie politique. C'est également la position des autochtones du Canada.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Justice. Le gouvernement fédéral reconnaît-il et va-t-il effectivement promouvoir et approuver le principe selon lequel le droit à l'autonomie politique des autochtones ne dépend pas

uniquement du consentement et de l'accord des gouvernements fédéral et provinciaux, mais découle de leur statut, conformément aux traités conclus par leurs ancêtres?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, les réunions des premiers ministres et les entretiens préliminaires qui ont eu lieu jusqu'ici avaient pour objet de définir les droits des autochtones dans la constitution. Nous examinons la question dans le contexte constitutionnel. Le député doit comprendre qu'il est absolument indispensable que le gouvernement fédéral et sept provinces qui représentent 50 p. 100 de la population se mettent d'accord pour modifier la constitution.

M. Riis: Quelle est votre position?

M. Hnatyshyn: Nous l'avons exposée à maintes reprises. Nous avons pris l'initiative. En fait, un éminent journaliste, M. Peter Trueman, a déclaré récemment que peu de premiers ministres canadiens ont soutenu ou défendu avec autant d'énergie les droits des autochtones. Le bilan de notre gouvernement est clair.

LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, le ministre de la Justice est très bavard quand il parle de généralités, mais pas pour donner des détails. Que fait exactement le gouvernement si ce n'est laisser les ministres déclarer que cela coûtera trop cher?

(1430)

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et Procureur général du Canada): Monsieur le Président, le député est tout à fait injuste. Il ne fait aucun doute que nous avons consacré d'innombrables heures à l'étude de cette question. Nous avons tenu des réunions bilatérales et le premier ministre aussi. Nous avons eu l'occasion de nous entretenir avec nos homologues provinciaux. Il y a eu continuellement des réunions entre responsables. Nous n'avons pas ménagé nos efforts pour prendre l'initiative qui mènera à la modification de notre constitution. J'espère que le député et son parti nous soutiennent dans ces efforts, ainsi que tous les députés à la Chambre des communes.

LE RÔLE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, ma question destinée au ministre de la Justice porte sur le même sujet. M. George Erasmus, chef national de l'Assemblée des premières nations, a reproché à l'État fédéral de ne pas jouer un rôle de tête dans l'organisation de la prochaine conférence des premiers ministres. Il a dit: «Les années précédentes, le gouvernement fédéral était un allié majeur pour les autochtones. Maintenant ce sont certaines provinces qui prennent la tête». Est-ce que le ministre de la Justice peut expliquer à la Chambre et au pays pour quelle raison lui et son gouvernement sont si pusillanimes face aux obligations que la constitution leur impose à l'égard des populations autochtones? Pourquoi cette timidité sur le plan des droits autochtones qui a obligé la province de Nouvelle-Écosse à s'essayer, mais en vain, à prendre la relève?